

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS

2025-31

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU.,

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Nadège OGER, .



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 11/04/2025

Délibération n°2025-31 : Convention avec l'association Campagnes vivante engageant la commune dans le programme Communes'haies 2025-2026 et adhésion à ladite association

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Il s'agit, en s'engageant dans la convention susmentionnée, de poursuivre l'aide à la plantation de haies champêtres qualitatives sur les plans agronomiques, environnemental et/ou faunistique via le programme « Commune'haies ».

A cet effet, il est prévu d'octroyer à l'association une enveloppe de 1 250€ pour la saison 2025-2026 destinée à réduire le reste à charge pour les planteurs, en complément du programme Plantem porté par Campagnes vivantes 82 et soutenu par le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne, le Fonds pour l'arbre et la Fédération des Chasseurs du 82. L'objectif est ainsi de financer la plantation de 500 arbres et arbustes sur le territoire municipal sur une année (2.50€ par arbre ou arbuste planté).

L'association est chargée de conseiller le planteur, de lui fournir tout le nécessaire pour son projet (choix des espèces, protocoles techniques, paillage biodégradable, végétaux locaux) et d'assurer le suivi.

L'adhésion à l'association conditionnant la participation au dispositif, il est en outre prévu d'y souscrire pour un montant de 80€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :

APPROUVE le principe de l'engagement de la commune dans le programme Communes'haies 2025-2026 ;

VALIDE les termes de la convention engageant la commune dans ce programme, jointe en annexe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

DECIDE en conséquence d'allouer à ce programme une enveloppe de 1 250€, correspondant à un montant de 2.50€ par arbre ou arbuste planté, dans la limite de 500 plants, sous la forme d'une subvention à l'association Campagnes vivantes 82 ;

DIT que cette subvention sera versée à l'association Campagnes vivantes 82 sous condition de réalisation des objectifs conventionnés, en fin de saison de plantation et à réception du bilan du programme.

DECIDE de l'adhésion de la commune de Bessens à l'association pour un montant de 80€.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

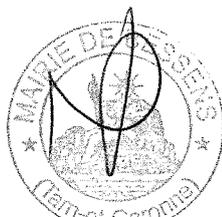
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



AR Prefecture

082-218200178-20250415-DEL2025_31-DE

Reçu le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : **1 8 AVR. 2025**

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : **1 8 AVR. 2025**